Image not found or type unknown

Droit a la nationalité française

Par **Mariethe**, le **30/08/2023** à **10:31**

Bonjour,

Je voudrais avoir votre opinion en ce qui concerne la nationalité française de ma mère qui est née en Algérie coloniale ainsi que toute sa famille maternelle et paternelle, tous des juifs séfarades naturalisés français par le décret Crémieux. Malheureusement ce n'est pas facile à prouver. En ma possession je ne dispose que de leurs actes d'état civil du registre dit des européens ou du site ANOM, sur ce dernier il y a aussi le matricule militaire de mon grand-père qui serait donc considéré citoyen français pour avoir son matricule sur ce site anom. En produisant les documents que je viens de citer, puis-je avoir une chance d'obtenir un CNF.

'cordialement. Nassima.

Par **youris**, le **30/08/2023** à **10:59**

bonjour,

à l'indépendance de l'algérie, votre mère a-t-elle conservé la nationalité française ou a-t-elle reçu la nationalité algérienne ?

quelle est votre nationalité actuelle ?

dans quel pays résidez-vous ?

pour le CNF, voir ce lien : certificat de nationalité française

Salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés